

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 43 (1955)

**Heft:** 827

  

**Artikel:** Lutte contre la discrimination

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-268483>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

Compte de chèques postaux I. 943

<p><b>FONDATEUR DU JOURNAL</b> Emilie GOURD</p> <p><b>RÉDACTION</b> M<sup>me</sup> WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges</p> <p><b>ADMINISTRATION ET ANNONCES</b> M<sup>lle</sup> Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex</p>	<p><b>Organe officiel</b> des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p><b>ABONNEMENTS</b></p> <p>SUISSE 1 an . . . . . Fr. 6.— (ab. min.)</p> <p>Abonnement de soutien . . . . . 8.—</p> <p>Le numéro . . . . . 0,25</p> <p>Les abonnements partent de n'importe quelle date</p>
--	--	--

Toute la journée  
d'un civilisé repose  
entièrement sur la  
présence des au-  
tres à leurs postes  
sociaux.

Bertrand de JOUVENEL.

## Mme Hämmerli-Schindler

transmet la présidence de l'Alliance  
à Mlle Denise Berthoud  
(Extraits de son discours)

Dans la vie plus que cinquantenaire de l'Alliance c'est un bref chapitre de six années qui s'achève aujourd'hui, au moment où la présidente suisse-allemande se démet de ses fonctions entre les mains d'une Romande, montrant ainsi que l'organisme, toujours vivace, reste fidèle à sa tradition.

A la différence des temps anciens, la présidente de l'Alliance et son comité ont maintenant à leur disposition un instrument de travail qui ouvre des possibilités insoupçonnées jusqu'ici, mais qui comporte encore des responsabilités, elles aussi encore insoupçonnées de beaucoup : je veux parler de l'ancien Secrétariat féminin suisse, désormais attaché à l'Alliance. Son personnel met avec un entier dévouement ses dons et ses connaissances techniques et professionnelles au service de notre organisation.

Si on ne participe pas soi-même à l'activité de ce poste central de l'Alliance, il est impossible de se rendre compte de tous les fils qui en partent ou y aboutissent.

Qu'on me permette de souligner une fois encore ceci : L'Alliance de sociétés féminines suisses est aujourd'hui ce que son fondatrice, avec une remarquable largeur de vue, lui avaient assigné comme but, voici 55 ans, ce but pour lequel elles avaient jeté dans la lutte tout leur courage, toute leur foi et toutes leurs forces. L'Alliance est le faisceau constitué par le plus grand nombre des grandes associations féminines ; qui s'abstient d'y adhérer le fait de son plein gré et non pas parce que nos statuts l'excluraient. Elle comprend des groupements féminins des milieux politiques et sociaux les plus variés (à l'exception des communistes), ainsi que des diverses confessions ; elle rassemble les femmes de toutes les régions du pays. Elle n'est pas composée de sections, mais de sociétés membres, exerçant chacune librement leur activité propre et autonome. Cependant, prise dans son ensemble, l'Alliance est reconnue par les autorités et par le public comme la communauté des intérêts féminins suisses ; son travail est apprécié et son opinion se fait maintenant écouter. L'Alliance fait sienne, dans toute sa signification, la devise ancienne de la Confédération « Un pour tous, tous pour un ». Si elle est prête à appuyer de tout son poids chacune de ses sociétés affiliées, elle a besoin, maintenant et plus que jamais, de trouver chez tous ses membres soutien et compréhension. Elle travaille non pas pour elle-même, mais dans l'intérêt des femmes suisses et, à travers elles, du pays tout entier.

Ses buts, quels sont-ils ? De même qu'il y a un demi-siècle, nous luttons aujourd'hui pour l'égalité politique et juridique de la femme dans l'état. Mais la situation s'est profondément modifiée depuis lors : la préoccupation dominante était autrefois d'obtenir, pour les jeunes filles, le droit à une formation professionnelle qui leur permettrait de devenir des citoyennes indépendantes. Aujourd'hui, les femmes ont accès à presque toutes les carrières ; notre économie, privée du concours qu'elles lui apportent dans les branches les plus variées, ne pourrait plus subsister ni lutter contre la concurrence. On n'imagine pas davantage la vie sociale et culturelle de notre pays sans leur collaboration ; par ailleurs l'intervention de l'Etat qui s'étend de plus en plus jusque dans la vie familiale, fait appel toujours davantage aux facultés d'adaptation des femmes.

Nous devons, nous sociétés féminines, tenir compte de tout ceci ; nous ne devons pas être en retard sur le développement effectif des circonstances ; nous ne devons pas

## ASSOCIATION SUISSE POUR LE SUFFRAGE FÉMININ

### 44<sup>me</sup> ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

SAMEDI 4 et DIMANCHE 5 JUILLET 1955 à LUGANO

Samedi 4 juin, Aula du Lycée cantonal,  
Viale Cattaneo 4

14 h. 15 : ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

- Ordre du jour :
1. Appel des délégués
  2. Rapport annuel
  3. Rapport de la trésorière et fixation de la cotisation annuelle
  4. Rapport des vérificatrices des comptes
  5. Rapport sur l'activité féministe au Tessin, par Mme Molo-Roland, avoc.

6. Résolutions :

- a) du Comité central, sur le projet de loi concernant l'assurance-maladie et maternité
- b) de la section de St-Gall, concernant le droit matrimonial
7. Discussion sur les projets proposés par la section de Bâle :

- a) Position de l'Association suisse pour le suffrage féminin sur le service civil obligatoire

- b) Principe de demander des subventions pour notre Association au Conseil fédéral

- c) Rapports entre le Comité central et les sections

8. Divers

16 h. 30-17 h. : Pause pour les rafraîchissements

20 h. 30, au Kursaal : « L'action des Institutions internationales pour l'égalité de la femme », causerie de Mlle Ant. Quinche, avocate

21 h. : Soirée récréative

Dimanche 5 juin, Aula du Lycée cantonal

9 h. 30 : « Nouveaux moyens de propagande », exposé de Mlle J. Wavre, et discussion

10 h. 30 : « Dei sistemi pratici per l'ottenimento del voto », conférence de M. Bixio Bossi, conseiller aux Etats

12 h. : Déjeuner en commun au Restaurant Roncaccio

15 h.-17 h. : Excursion en car

nous permettre — parce que nous n'avons encore ni droit de vote ni éligibilité — d'ignorer les responsabilités qui nous incombent dès maintenant dans la vie publique, où devant lesquelles, dans un très proche avenir peut-être et dans une bien plus ample mesure, nous pourrions nous trouver placés.

L'expérience acquise ces dernières années nous oblige à nous demander si les femmes sont assez nombreuses à discerner ces responsabilités, assez décidées et compétentes pour les assumer, ce moment venu. Je suis, quant à moi, convaincue que nous sommes parvenues à un point très important — voire critique — du mouvement féminin. Jusque tout récemment, l'activité de nos associations a pu s'exercer, selon notre libre choix, dans les domaines qui nous intéressaient plus particulièrement. A ces tâches que nous avions choisies viennent de plus en plus s'ajouter celles que nous devons assumer.

Celle qui vous parle a eu le privilège de pouvoir se saisir, durant sa présidence, des fruits du travail de ses devancières et elle est heureuse de témoigner ici de sa reconnaissance à leur égard. Plus d'un but a été atteint et nous nous réjouissons de constater l'autonomie grandissante de la femme. Mais ceci même nous appelle à la vigilance : si nous demandons que les hommes nous reconnaissent, en fait et en réalité, comme citoyennes aux droits égaux devant la loi, nous devons être conscientes des responsabilités qu'entraîne pour nous cette revendication.

L'époque où nous vivons respecte de moins en moins la valeur personnelle de l'être humain... Trop de femmes n'ont pas encore compris la responsabilité que nous devons porter ensemble, et les unes pour les autres, afin d'être à la hauteur de nos multiples tâches au foyer, dans la famille et dans l'Etat.

Je suis fermement convaincue que la femme ne peut remplir vraiment sa tâche, dans la vie privée ou publique, que si elle reste fidèle à sa nature profonde et apporte à l'homme le complément de ses dons différents.

G. H.-S.

Le Conseil économique et social des Nations a convoqué une Conférence des Organisations non gouvernementales (ONG), sur la

## Lutte contre la discrimination

En bien des lieux du monde se trouvent des humains opprimés, qu'ils appartiennent à des minorités politiques, linguistiques, confessionnelles, qu'ils soient victimes de préjugés de sexe, de race, de classe ; et, partout où elles travaillent, les organisations non-gouvernementales sont en butte aux lois ou aux coutumes qui ne sont pas encore adaptées aux principes proclamés dans la Charte des Nations Unies ou la Déclaration universelle des droits de l'homme. Faut-il donc s'étonner que les Organisations non-gouvernementales, jouissant d'un statut consultatif à l'ONU, soient accourues en nombre inusité — plus de 90 — à la conférence qui, du 31 mars au 4 avril, avait été convoquée à la veille de la session de la Commission des droits de l'homme au Centre européen des Nations Unies.

Le nom seul du président était une preuve de l'importance que l'on attachait à cette conférence, M. Vincent Auriol, ancien président de la République Française.

Notons que, dans le comité, furent élues parmi les vice-présidents, Lady Dowager Nunburnholme, déléguée du Comité de liaison des grandes organisations féminines internationales et la Begum Shaista Ikramullah, déléguée de Conseil international des femmes.

(suite en page 2)

## Alliance de sociétés féminines suisses 54<sup>me</sup> Assemblée à Zurich les 23 et 24 avril 1955

La 54<sup>me</sup> assemblée annuelle de l'Alliance s'est déroulée, les 23 et 24 avril, dans la splendeur printanière sur laquelle planait cependant le regret des départs, puisqu'on prenait congé de Mme Haemmerli-Schindler qui, pendant six années, a mené la barque des sociétés féminines suisses avec un tact et un dévouement inlassables.

Mais aujourd'hui, dans ce numéro du « Mouvement », nous nous bornerons à parler de la séance administrative, nous réservant de décrire le cadre des séances, l'aula de l'Université, l'atmosphère, les moments de détente si agréablement aménagés, dans notre prochain numéro de « Femmes Suisses ».

La présidente, en souhaitant la bienvenue aux quelques trois cents déléguées, nomma les représentantes d'autres associations invitées et les représentants des autorités zurichoises qui avaient eu du mérite à assister à nos séances puisque, ce jour-même, les élections au Grand Conseil zurichois se déroulaient dans le canton, les hommes politiques n'avaient guère de loisirs.

C'étaient MM. Landolt, président de la Ville de Zurich, et le Dr Briner, conseiller d'Etat, le samedi, MM. Vaterlaus, conseiller d'Etat, Thalman et Kaufmann de l'Ecole Polytechnique fédérale et de la BIGA, le dimanche.

Depuis bien des années déjà, le travail de l'Alliance est devenu si étendu, si considérable, qu'on a renoncé à demander lecture du rapport de la présidente. Il ne restait ensuite plus assez de temps pour discuter entre déléguées des diverses sociétés. Celles-ci avaient donc reçu, en temps voulu, le rapport de 1954 et avaient pu l'étudier pour poser des questions ou faire des observations, si elles le désiraient.

En 1954, le nombre des membres a encore augmenté, 39 associations suisses font partie de cette vaste fédération, 16 centres de liaison cantonaux et 163 groupements locaux. A la présente assemblée furent encore accueillis, avec applaudissements, dans la catégorie A (organisations suisses), le « Service suisse

du peuple et du soldat », dont on connaît les grands services rendus pendant les mobilisations et les périodes militaires, et, dans la catégorie B, la section de la Neuveville de l'Association suisse pour le suffrage féminin.

Nous ne saurions assez recommander à nos lectrices, désireuses de se renseigner sur le travail de l'Alliance, de se procurer le rapport annuel, où l'on trouve la description de l'activité courante, dont notre journal a maintes fois donné des échos : révision de l'assurance-maladie et introduction de l'assurance-maternité, étude permanente des professions féminines en Suisse, statut de la femme dans l'administration fédérale, défense du principe du salaire égal pour un travail de valeur égale, assurances sociales et questions sociales, hygiène publique, morale et mentale, questions économiques, de plus en plus importantes et étroitement liées à l'activité des ménagères, questions culturelles et éducatives, questions internationales, etc.

Ajoutons qu'on a inséré, cette année, l'aperçu annuel de la vie féminine en Suisse, de l'Association des femmes universitaires (commission des intérêts féminins) qui énumère tous les événements, nominations honorifiques, publications savantes, ou décès advenus à des personnalités féminines pendant l'année. Un memorandum de grande valeur, non seulement immédiate, mais future.

Ce rapport fournit encore les noms des sociétés affiliées avec leurs présidentes, les noms des membres qui font partie des commissions permanentes de l'Alliance ou des commissions fédérales où on leur a demandé de siéger, sans parler des membres individuels qui se sont augmentés de 10 l'an dernier. On voit donc l'intérêt pratique qu'il y a à posséder toujours cette brochure sous la main.

Finances

Il est fatal qu'une activité en constante extension, qui marche de pair avec l'orientation

(suite en page 3)

## Lutte contre la discrimination (suite de la page 1)

Les conférences des ONG sont, pour les femmes de notre pays, une occasion bienvenue de rencontres avec des personnalités du monde entier. L'Association des femmes universitaires organisa un lunch fort réussi en l'honneur de Mrs. Moran, ancienne présidente de la Fédération, au restaurant du Palais des Nations, et le Dr R. Girod, vice-présidente du C.I.F., offrit chez elle, le vendredi 1<sup>er</sup> avril, une brillante réception à de très nombreux hôtes, parmi lesquels les présidente et vice-présidentes du Conseil international des femmes, Dr Jeanne Eder (Zurich), Lady Nunburnholme (Grande-Bretagne), Miss van Eeghen et d'autres représentants de vastes associations, heureux de pouvoir entrer en contact amical et familial, dans l'atmosphère hospitalière de cette maison genevoise.

Les délégués des ONG avaient été priés de bien vouloir décrire les méthodes employées par elles pour combattre efficacement les préjugés et mesures discriminatoires. Malheureusement de nombreux orateurs se sont bornés à définir leurs principes et leurs buts, mais non pas leurs méthodes efficaces.

Cependant l'une de celles qui a donné des indications pratiques, des conseils, est la déléguée d'une grande association féminine.

### L'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes filles indique ses méthodes

Dans la lutte contre la discrimination, l'organisation efficace du travail doit être fondée en premier lieu sur une connaissance approfondie de la collectivité et des causes de la discrimination. Pour cela, il faut travailler avec la population et non pas seulement pour elle, établir des objectifs à long terme et étudier périodiquement les coutumes de la collectivité. Il est tout aussi dangereux de simplifier à l'extrême la difficulté du problème que d'en exagérer l'importance. L'Alliance doit travailler aussi bien avec ceux qui pratiquent la discrimination qu'avec ceux qui en sont les victimes, car il y a des préjugés des deux côtés. D'une manière générale, la discrimination est fondée sur des attitudes et des réactions affectives plutôt que sur des faits.

Toute action visant à assurer une meilleure compréhension et à surmonter la discrimination doit revêtir des formes différentes selon les besoins de la situation. L'Alliance estime qu'avant de prendre des mesures pour agir sur la politique des pouvoirs publics, elle doit assurer la reconnaissance de son autorité, et cela n'est pas toujours facile dans les collectivités où les chrétiens sont en minorité. Toutefois, l'activité exercée sur l'opinion publique doit commencer chez soi, par l'éducation des membres de chaque association. Une attitude courageuse aide souvent à s'assurer l'appui de la collectivité. De l'avis de l'Alliance, il importe d'élaborer les méthodes appropriées en s'inspirant de l'expérience quotidienne. L'élimination des préjugés et de la discrimination, qui découle logiquement du principe « Aime ton prochain comme toi-même » qui est énoncé dans toutes les grandes philosophies, doit faire partie d'un programme d'ensemble et ne saurait constituer un but en soi.

L'Alliance avait, en vue de la conférence,

demandé à ses associations nationales de lui envoyer des déclarations de principe. Dans un grand nombre des déclarations qui lui sont parvenues, il est dit que les barrières entre races, nations et religions se multiplient constamment, l'Alliance, animée qu'elle est d'un idéal de camaraderie universelle, devrait enseigner à ses membres l'art de vivre et de travailler en commun.

Des déclarations et des principes universellement reconnus ne suffisent pas pour créer un climat de compréhension et de tolérance humaine. Il importe d'établir entre les individus des liens fondés sur le respect et l'amitié. Les organisations non gouvernementales qui se sont engagées à défendre certains principes communs et partagent les mêmes convictions peuvent aider considérablement à la création d'un climat plus favorable, sans lequel aucune action positive entreprise peut éliminer la discrimination et les préjugés ne peut avoir d'effets durables.

### Décisions et recommandations

La masse de suggestions et de vœux présentés au cours des trois premières journées furent condensés, grâce à un travail ininterrompu, le samedi et le dimanche, du comité de rédaction — la déléguée de la Fédération des femmes de carrières libérales et commerciales, Miss Tomlinson, en faisait partie. On aboutit à quatre résolutions qui furent votées sans opposition, et dont voici l'essentiel :

a) les Organisations non-gouvernementales s'engagent à donner l'exemple, à s'opposer à toute discrimination dans leurs rangs et à prêter leur appui aux efforts faits, en ce sens, sur le plan national ou international ;

b) elles s'efforceront d'obtenir de leurs gouvernements nationaux la ratification de la Convention sur les droits politiques féminins et celle sur l'égalité de rémunération, aussi rapidement que possible ;

c) elles s'appliqueront à l'éducation des enfants, de la jeunesse et des adultes, pour combattre, dans l'opinion, les préjugés en contradiction avec les droits de l'homme.

d) elles demandent aux organes compétents des Nations Unies d'inclure dans les pactes, en préparation, sur les droits humains, le droit de pétition pour les ONG et les agences spécialisées dans les cas de violation de ces droits ;

elles expriment l'espoir que soient institués les organes compétents, là où ils n'existent pas déjà, qui reçoivent, examinent et dénoncent publiquement, si c'est nécessaire, les plaintes et pétitions concernant la violation des droits humains ;

elles prient le Conseil Economique et Social de leur réclamer des rapports périodiques, de stimuler les échanges de vues sur la discrimination et de convoquer à nouveau les ONG au bout de deux ans, si possible ; elles invitent les ONG à s'entendre entre elles, dans leurs pays respectifs et à agir de concert.

### Une déléguée remercie M. Vincent Aurio

La Begum Shaista Ikramullah tient à s'associer aux remerciements exprimés par M. Boal pour la maîtrise avec laquelle le Président a dirigé les travaux de la Conférence et a réussi à épuiser un ordre du jour très chargé dans le bref laps de temps dont il dis-

## DE-CI, DE-LA

Les femmes de la République de Haïti ont voté pour la première fois aux récentes élections municipales. Cinq villes ont élu des femmes au Conseil municipal et trois villes ont nommé des femmes maires.

Mme Marie-Jeanne Durry est la première femme professeur à la Faculté des Lettres de la Sorbonne. Elle y détient une chaire de littérature française du XIX<sup>e</sup> siècle et une chaire de littérature du XX<sup>e</sup> qui a été créée pour elle.

Le préfet de police de Paris a l'intention de créer un corps de quinze assistantes de police qui patrouilleront sans arrêt pour repérer les enfants, traînant dans les rues, les ramener dans leur famille ou, si la famille n'offre pas toutes les garanties, pour confier ces enfants à des œuvres. Un dortoir sera aménagé à la Préfecture pour ceux qu'on ramasse la nuit et que l'on ne peut rendre immédiatement à leurs parents.

Depuis de nombreuses années, il y avait des femmes juges d'enfants aux Pays-Bas. Mais pour la première fois, une femme juge ordinaire vient d'être nommée au tribunal d'arrondissement d'Amsterdam. C'est Mlle Kroesen, jusqu'ici juge suppléant à La Haye.

Le prix de littérature de Barcelone a été décerné à Carmen Kurz, pour son roman *Ils dorment sous l'eau*.

Le dixième anniversaire de l'octroi du droit de vote aux femmes italiennes a été commémoré par de nombreuses réunions féminines dans toute l'Italie.

Les informations parues sous cette rubrique ont été glanées dans divers journaux féminins : International Women's News, Bulletin du Conseil international des Femmes, Bulletins des Conseils nationaux de Belgique et de Grande-Bretagne, Schweizer Frauenblatt, Die Frau, Women's Bulletin, Paix et Liberté, etc.

posait. C'est surtout grâce à sa forte personnalité, où se mêlent harmonieusement la sympathie, l'humour et la fermeté, que la Conférence a pu rédiger son acte final et l'adopter sans un seul vote contraire. La Begum Shaista Ikramullah tient à remercier également le Conseil économique et social et le Secrétaire général grâce auxquels la Conférence a pu se réunir. Les préjugés et la discrimination sont aussi vieux que le monde, et, de temps immémorial, toutes les sociétés les ont connus. Ils sont le fait d'hommes trop petits dans un monde trop grand, mais, maintenant que le monde se rétrécit, il faut que les hommes grandissent moralement ; le moment est donc venu de faire disparaître ces maux de la surface de la terre. La Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme sont un commencement, mais il faut maintenant combattre ces tendances primitives par une action pratique. (Extrait du rapport)

## Marie Volait-Méautis

Les nombreux amis qu'elle comptait à Lausanne et dans le canton ont appris avec chagrin la mort, survenue à la Tronche, près de Grenoble, de Mme Marie Volait-Méautis. Elle était née à Montreux et avait épousé Georges Volait, maître de philosophie au Gymnase des jeunes filles de Lausanne et privat-docent à l'Université de Lausanne, dont elle eut huit enfants.

Devenue veuve très tôt, elle a assumé avec une rare vaillance et un remarquable savoir-faire l'éducation et l'instruction de ses enfants, dont deux ont fait la guerre de 1939-1945. Etant Française, Mme Volait était allée se fixer à la Tronche, pour l'éducation de ses enfants. Aux élections municipales de 1945, elle fut nommée conseillère municipale, et c'est avec un enthousiasme intelligent qu'elle a poursuivi, dans sa commune, son travail d'éducatrice et de mère, s'occupant plus particulièrement d'hygiène publique, des enfants, des écoles.

Car Mme Volait, qui portait à tout un intérêt éclairé, était une féministe convaincue, membre du Suffrage féminin de Lausanne, qui estimait que les femmes ont une belle tâche à remplir dans les affaires publiques. Elle revenait souvent à Lausanne et à Vers-l'Église, pour reprendre contact avec ses amis vaudois et avec la terre vaudoise, à laquelle elle était demeurée très attachée. Sa grande vaillance, son courage devant les difficultés de la vie, devant le malheur, resteront en exemple pour tous ceux qui l'ont connue.

Mme Karen Harrekilde Petersen, inspectrice au Cours de science domestique de l'Université d'Aarhus (Danemark) a été envoyée en mission pour neuf mois, en Thaïlande, afin d'organiser la préparation et l'instruction des professeurs de science domestique, ainsi qu'un système général d'éducation de tenue du ménage, pour toutes les femmes.

Miss Agatha Barbara a été nommée Ministre de l'Éducation dans le nouveau gouvernement travailliste de l'île de Malte.

A la Côte d'Or, les femmes âgées de 25 à 60 ans peuvent siéger dans les jurys de tribunaux, si elles parlent anglais. Plusieurs femmes sont juges dans les tribunaux d'enfants.

Pas en Suisse, bien sûr, mais en Afrique, dans l'Etat de Sierra Leone, sur 48 postes de juges de paix, quatre ont été attribués à des femmes, en les chargeant plus spécialement de s'occuper des enfants et des adolescents.

## Ecole Lémania

LAUSANNE

Maturité, baccalauréats

Diplômes de commerce et de langues

Classes préparatoires

des 10 ans

### La saison de Paris

Au Musée de l'Orangerie

### De David à Toulouse-Lautrec

La Saison de Paris est ouverte... Dans le cadre de *Salut à la France* — série de manifestations organisées ce printemps à Paris par les Etats-Unis pour rendre à notre pays un « hommage culturel » — le Musée de l'Orangerie vient d'inaugurer une exposition intitulée *De David à Toulouse-Lautrec*, qui se prolongera jusqu'au 3 juillet.

L'originalité de cette manifestation vient de ce qu'elle groupe des tableaux et des dessins de l'Ecole française du XIX<sup>e</sup> siècle, qui appartiennent exclusivement à des collections américaines. C'est ainsi qu'il nous est donné de contempler quelques-uns de nos plus authentiques chefs-d'œuvre qui, en l'occurrence, nous ont été prêtés...

*De David à Toulouse-Lautrec* nous promène de l'Empire à la Belle Époque... Citons, entre autres, un portrait de *Napoléon* par David, encore inconnu en France ; un remarquable portrait de la *Comtesse de Tournon*, par Ingres, au teint un peu verdâtre, à l'expression dominatrice ; une saisissante *Tête d'Homme mort* par Géricault, vision hallucinante, avec son profil et ses méplats, tour à tour en relief ou en creux, sa bouche entr'ouverte, et ses yeux noyés d'oubli... un chef-d'œuvre.

Delacroix est représenté par plusieurs toiles, dont la plus vibrante est peut-être un

portrait de *Paganini* ; de Corot, nous avons noté un pittoresque portrait d'*Italie* ; de Daumier, tout est remarquable, qu'il s'agisse de *L'Amateur d'Estampes*, ou d'œuvres qui attestent une préoccupation sociale, tels ce pitoyable *Déménagement des Saltimbanques* — saisissant dessin en couleur — ou ce grouillant *Wagon de Troisième Classe*.

De Courbet, entre autres, un grand tableau *La Toilette de la Mariée*, d'une composition et d'un équilibre parfaits, et les hiératiques *Chiens de M. Choisenl* ; de Manet, la célèbre et harmonieuse *Femme au Perroquet* — la même qui posa pour son *Olympia* ; de Pissarro un beau sous-bois impressionniste, *Le Fond de l'Hermitage* ; de Monet, entre autres, *La Seine à Bougival*, tableau ravissant, bien dans sa manière, avec son éparpillement de tonalités adoucies...

Et nous arrivons à Degas et aux divers aspects de son talent ; c'est d'abord le délicieux portrait de *Mlle Valpinçon Enfant*, où tout est grâce, l'expression du visage et l'attitude spontanée ; puis c'est le *Père de l'Artiste* et le *Chanteur Pagans*, où la figure du père de l'auteur est extraordinairement évoquée ; une autre facette encore du talent de Degas, plus familière celle-ci : *Les Danses ajustant leurs Chaussons*, dans des tons gris atténués.

Voici le grand Renoir avec sa charmante toile représentant deux petites artistes, *Au Cirque Fernando* ; avec le célèbre *Déjeuner des Canotiers*, éclatant de vie et de truculence ; avec, enfin, le visage sensuel de Mme

Tilla Durieux, actrice allemande. Cézanne, le maître d'Aix, évoque sa Provence natale avec sa délicate et pyramidale *Montagne Sainte Victoire*, de lui également une curieuse aquarelle, *Les Trois Crânes*.

Gauguin a campé de pittoresques *Vieilles Filles d'Arles*, dont Van Gogh s'est peut-être inspiré pour peindre à son tour une *Arlésienne*, qui contraste si curieusement avec son extraordinaire décor stylisé, *Nuit étoilée*, paysage cosmique qui est bien l'œuvre d'un visionnaire...

Seurat nous ramène sur terre avec son exquis et si vivant *Dimanche après-midi dans l'île de la Grande Jatte* ; Berthe Morisot, belle-sœur de Manet, est représentée par une fraîche toile, *Sur la Falaise aux petites Dalles* ; Fantin-Latour, par une fort harmonieuse *Nature morte*.

Et voici le Titan, Toulouse-Lautrec, et ses impitoyables évocations du monde où l'on s'amuse... et où il cherchait en vain à oublier son infirmité. *Au Moulin Rouge* est une de ses œuvres maîtresses, d'une composition parfaite, et où la note réaliste est donnée par le visage verdissant d'une femme qui semble porter un masque — et qui en porte peut-être. Plus humain est *Jane Avril sortant du Moulin Rouge*, toile charmante ; mais redoutable est le dessin *Yvette Guilbert saluant*, qui accuse sans pitié les tics de l'artiste vieillissante et qui ne veut pas renoncer...

*De David à Toulouse-Lautrec* est une fort belle exposition, bien caractéristique de la peinture française du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle est

aussi un bel exemple d'échange culturel, car, si l'initiative en est française, la réalisation en est américaine... Elle atteste une fois de plus la pérennité et l'universalité de l'art français.

Janine Auscher

### Les femmes paient la taxe militaire

On parle de réviser la loi fédérale sur la taxe militaire ; la taxation ne tiendrait plus compte de la fortune des parents et des grands-parents ; c'est d'ailleurs une singulière façon de taxer le revenu d'un citoyen que de tenir compte de biens qui ne lui appartiennent pas et qu'il ne touchera peut-être jamais. Ce qu'on ne dit pas, c'est si la taxation sera toujours basée sur le revenu additionné de l'assujéti et de celui de sa femme. Car les femmes mariées, en Suisse — on l'ignore très généralement — paient l'impôt militaire. Les femmes mariées qui ont de la fortune, qui ont un produit du travail paient la taxe militaire, quel que soit leur régime matrimonial, puisque les revenus des deux époux sont additionnés pour déterminer le montant de la taxe. C'est un système singulier, qui ne brille pas par son équité et qui devrait être révisé par la même occasion.

C'est en vertu du même usage que les femmes mariées paient aussi la taxe des pompes.

Il faut convenir que dans son désir d'encourager le plus d'argent possible, l'Etat a recours en l'occurrence à des singuliers procédés.

S. F.